

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00165

**DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE
DANS DIVERS ORGANISMES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 15 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 122
Nombre de présents : 72
Nombre de pouvoirs : 30
Nombre de voix : 102

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240328-D20240016510

Date de mise en ligne : 09 avril 2024

M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à Mme Solange MORERE,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Bruno CHANGEAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, Mme Nicole BRUEL, M. Christophe CHALAND,
M. André CHARBONNIER, M. Germain COLLOMBET, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Jean DUVERGER, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Pascal GONON, M. Yves LECOCQ, Mme Brigitte MASSON, M. Yves MORAND,
M. Ali RASFI, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS DIVERS ORGANISMES

1. Société Française des Habitations Economiques (SFHE)

Par délibération du Bureau du 20/01/2022, Saint-Etienne Métropole est devenue actionnaire de la Société Française des Habitations Economiques (SFHE).

Le Conseil d'Administration comporte actuellement trois Administrateurs, représentant la catégorie des collectivités et EPCI. Un des trois postes arrivant à échéance, il est proposé à Saint-Etienne Métropole de présenter une candidature au poste d'Administrateur réservé aux collectivités territoriales et EPCI.

Il convient donc de désigner le représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein de ce Conseil d'administration.

2. Immobilière Rhône-Alpes - 3F

Saint-Etienne Métropole est actionnaire d'Immobilière Rhône-Alpes, société anonyme d'HLM.

Saint-Etienne Métropole a désigné M. Gilles ARTIGUES en tant que représentant pour siéger au sein du conseil d'administration, par délibération du Conseil Métropolitain du 17/07/2020.

Le mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de la société le 20/06/2024.

Ainsi, il convient de procéder à la désignation du représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes-3F.

3. Entente entre Saint-Etienne Métropole et Syndicat du Gier Rhodanien (SYGR)

Sur le bassin versant du Gier, Saint-Etienne Métropole et le Syndicat du Gier Rhodanien (SYGR) dans le cadre de leur compétences GEMAPI et des compétences complémentaires portent les outils de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de gestion des inondations :

- le contrat de bassin versant Gier ;
- le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Gier (PAPI) ;
- le Plan de gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

Afin de garantir une vision globale et cohérente dans la construction et le suivi des outils de gestion des milieux aquatiques et de protection face aux inondations pour lesquels une approche en termes de bassin versant est adaptée, une Entente entre Saint-Etienne Métropole et le SYGR a été signée le 27 juin 2013.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole du 07/03/2024 a approuvé le renouvellement de cette Entente.

Ainsi, il convient de désigner 3 représentants de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein de cette entente sur le bassin versant du Gier.

4. Régie d'Eau Potable – Territoire Ondaine

Le Conseil Métropolitain du 08/02/2024 a approuvé la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière dénommée « Régie d'Eau Potable – Territoire Ondaine ».

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil d'Exploitation est composé de 17 membres :

- 10 membres issus du Conseil métropolitain,
- 7 membres ne faisant pas partie du Conseil métropolitain : personnes compétentes dans l'objet de la régie.

Ainsi, Il convient de désigner 10 membres issus du Conseil Métropolitain et 7 membres en tant que personnes compétentes pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eau potable – Territoire Ondaine.

5. Communauté d'Universités et Établissements « Université de Lyon » (ComUE)

Les statuts de la ComUE, désormais établissement public expérimental au sens de l'ordonnance n° 2018-1131, ont été modifiés par le décret n°2024-17 du 09 janvier 2024.

Les nouveaux statuts indiquent que désormais Saint-Etienne Métropole doit être représentée au sein du Conseil d'administration par un représentant titulaire et par un représentant suppléant de même sexe.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

6. Schéma de Cohérence Territorial Sud Loire (SCOT)

Suite à la démission de M. Hervé REYNAUD, il convient de modifier la représentation de Saint-Etienne Métropole au sein du SCOT.

Si toutefois le candidat désigné représentant titulaire, siégeait en tant que suppléant au sein du Comité Syndical, il devra être procédé à la désignation d'un représentant suppléant.

L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'assemblée peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation. Si une seule candidature est déposée, la nomination prend effet immédiatement.

L'assemblée a décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la **Société Française des Habitations Economiques (SFHE)**, Madame la Première Vice-Présidente donne lecture de la candidature déposée par Monsieur Gilles ARTIGUES, en tant que représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole.

Madame la Première Vice-Présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas d'autres.

Pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la **société Immobilière Rhône-Alpes-3F**, Madame la Première Vice-Présidente donne lecture de la candidature déposée par Monsieur Gilles ARTIGUES, en tant que représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole.

Madame la Première Vice-Présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas d'autres.

Pour siéger au sein du **Syndicat du Gier Rhodanien (SYGR)**, Madame la Première Vice-Présidente donne lecture des 3 candidatures déposées par Monsieur Julien LUYA, Monsieur Luc FRANCOIS et Monsieur Gilles PERACHE, en tant que représentants titulaires de Saint-Etienne Métropole, une candidature par siège.

Madame la Première Vice-Présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas d'autres.

Pour siéger au sein du **Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eau potable – Territoire Ondaine**, Madame la Première Vice-Présidente donne lecture des 10 candidatures déposées par Monsieur David FARA, Monsieur Henri BOUTHEON, Monsieur Julien LUYA, Madame Christiane BARRAILLER, Monsieur Cyrille BONNEFOY, Madame Sylvie FAYOLLE, Monsieur Christophe FAVERJON, Monsieur Gilles BOUDARD, Monsieur Gilles PERACHE, et Monsieur Bernard BONNET, en tant que membres issus du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole.

Concernant les membres en tant que personnes compétentes, Madame la Première Vice-Présidente donne lecture des 7 candidatures de Monsieur Loïc ROBERT, Monsieur Michel MOULIN, Monsieur Jean-Paul ODIN, Monsieur Patrick PERRIN, Monsieur Pascal PEYRAT, Monsieur Yves BROSSIER, et Madame Claire MALET.

Madame la Première Vice-Présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas d'autres.

Pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la **Communauté d'Universités et Établissements « Université de Lyon » (ComUE)**, Madame la Première Vice-Présidente donne lecture de la candidature déposée par Monsieur Christophe FAVERJON, en tant que représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole, et celle de Monsieur Charles DALLARA en tant que suppléant.

Madame la Première Vice-Présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas d'autres.

Pour siéger au sein du **Schéma de Cohérence Territorial Sud Loire (SCOT)**, Madame la Première Vice-Présidente donne lecture de la candidature déposée par Monsieur Denis BARRIOL, en tant que représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole.

Madame la Première Vice-Présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures.

Madame Marie-Christine THIVANT fait acte de candidature. Monsieur Denis BARRIOL retire alors sa candidature.

Le Conseil Métropolitain désigne à l'unanimité :

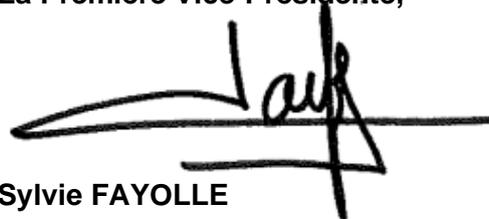
- **Monsieur Gilles ARTIGUES en tant que représentant titulaire pour siéger au sein de la Société française des habitations économiques (SFHE) ;**
- **Monsieur Gilles ARTIGUES en tant que représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la société Immobilière Rhône-Alpes – 3F ;**
- **Monsieur Julien LUYA, Monsieur Luc FRANCOIS et Monsieur Gilles PERACHE, en tant que représentants titulaires pour siéger au sein de l'Entente entre Saint-Etienne Métropole et le SYGR sur le bassin versant du Gier ;**
- **Monsieur David FARA, Monsieur Henri BOUTHEON, Monsieur Julien LUYA, Madame Christiane BARRAILLER, Monsieur Cyrille BONNEFOY, Madame Sylvie FAYOLLE, Monsieur Christophe FAVERJON, Monsieur Gilles BOUDARD, Monsieur Gilles PERACHE, et Monsieur Bernard BONNET en tant que membres issus du Conseil Métropolitain et Monsieur Loïc ROBERT, Monsieur Michel MOULIN, Monsieur Jean-Paul ODIN, Monsieur Patrick PERRIN, Monsieur Pascal PEYRAT, Monsieur Yves BROSSIER, et Madame Claire MALET en tant que membres représentant les personnes compétentes pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la Régie d'Eau potable – Territoire Ondaine ;**
- **Monsieur Christophe FAVERJON en tant que représentant titulaire et Monsieur Charles DALLARA en tant que représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration de la ComUE Université de Lyon ;**
- **Madame Marie-Christine THIVANT en tant que représentante titulaire pour siéger au sein du Comité syndical du SCOT.**

Pour extrait,
Le Secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE